

LA PHRASE

"En France, avec de 10 000 à 20 000 décès chaque année, la route tue davantage par la pollution qu'elle engendre que par les accidents de la circulation."

WILLIAM DAB,
ANCIEN DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE LA SANTÉ

LE CONTEXTE

La pression de l'Europe

Alors que respirer un air sain est devenu un droit fondamental dans l'Union européenne, la qualité de l'air est toujours très faible dans la région Paca. Une situation qui a des impacts sanitaires lourds : plusieurs études montrent que quelque 40 000 personnes meurent prématurément à cause de la pollution atmosphérique. Pour autant, si des efforts importants sont engagés depuis 40 ans (date de la mise en œuvre autour de l'étang de Berre du premier réseau de surveillance des rejets industriels), c'est la pression de l'Europe qui a poussé ces derniers mois l'État à jeter toutes ses forces dans la bataille : menacé de fortes amendes, il a ainsi engagé, l'année dernière, la révision des "Plans de protection de l'atmosphère" dans les Bouches-du-Rhône, au sud des Alpes-Maritimes et pour les agglomérations d'Avignon et de Toulon. Un chantier en cours qui devrait bientôt toucher au but, avec des enquêtes publiques lancées dans les premiers mois de 2013. / PH. LP



LE CHIFFRE

5 milliards

Selon l'étude européenne Aphekom, une réduction de la pollution de l'air en France permettrait d'économiser 5 milliards d'euros dans neuf villes, Paris, Marseille, Bordeaux, Le Havre, Lille, Lyon, Rouen, Strasbourg et Toulouse. Pour cela, il faudrait que soit respecté le seuil maximal exigé par l'Organisation mondiale de la santé pour les particules très fines.

Pollution de l'air, l'urgence

Depuis la mi-novembre, la densité de particules fines est supérieure à la normale dans le sud de la France

Baisse de l'actualité oblige, la pollution atmosphérique est souvent mise en avant durant les mois d'été, lorsque le cocktail qui associe les rejets des transports et l'ensoleillement donne naissance aux pics d'ozone.

La qualité de l'air est pourtant un enjeu qui concerne les autres saisons, comme le montre l'alerte que vient de lancer le réseau Air Paca, chargé de surveiller dans le sud-est les émissions polluantes : depuis la mi-novembre, notre région enregistre "des niveaux de particules élevés". "Les effets sur la santé des particules en suspension sont de mieux en mieux connus, expliquent les experts d'Air Paca. Troubles des fonctions respiratoires et cardio-vasculaires, mortalité prématurée... On sait aujourd'hui que l'exposition chronique aux particules, même à des concentrations modérées, a un impact sanitaire. Cet impact est renforcé lors d'épisodes de pollution".

LES RAISONS DES PICS DE PARTICULES

Les PM10 sont des particules inférieures à 10 micromètres qui pénètrent profondément dans nos poumons. Les sources d'émissions sont nombreuses en Paca : transports routiers (28%), transports non routiers (2%), résidences dont brûlage des déchets (20%), production et distribution d'énergie (5%), industrie et traitement des déchets (27%), agriculture (18%). Pourquoi cette soudaine poussée? Elle s'explique tant par des conditions météorologiques défavorables à la qualité de l'air en matière de dispersion que par un épisode climatique particulier, avec de belles journées et les premières nuits froides. Autrement dit, le brûlage des déchets verts s'est poursuivi alors que démarrait l'usage du bois de chauffage résidentiel, additionnant deux sources très polluantes : selon Air Paca, "les brûlages de déchets verts peuvent représenter jusqu'à 45% de la masse des particules dans l'air".



L'industrie et le traitement des déchets émettent 28% des particules présentes dans l'air. / PH. S. GUEROUIT

LE DISPOSITIF D'ALERTE

Né en début d'année de la fusion de deux réseaux de surveillance, Airfobep et Atmo Paca, Air Paca s'appuie sur une trentaine de stations d'observation.

Cette association a reconfiguré cet été son site internet, qui permet au public d'avoir accès à des prévisions sur trois jours (1). Il est également possible de recevoir des alertes par mail. En revanche, un dispositif par SMS, testé voici quelques années, a été abandonné. En liaison avec les préfets de la région, Air Paca met en œuvre les mesures qui découlent des franchissements des seuils.

DE NOUVELLES MESURES EN 2013

Près de 12 millions de Français ont vécu en 2011 dans des zones où la pollution aux particules fines excède les normes européennes. En Paca, 800 000 personnes sont concernées. "Vingt pour cent de la population des Bouches-du-Rhône respire un air dont la qualité est inférieure aux normes", détaille le préfet Hugues Parant. Une situation qui a poussé l'Europe à assigner la France pour "non-respect des objectifs fixés", avec la menace de lourdes pénalités financières. Particulièrement visées, l'ensemble des Bouches-du-Rhône et les agglomérations d'Avignon,

Marseille épinglée par les services de l'État

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole a adopté en octobre son "Plan Climat", qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et "à développer la part des énergies renouvelables" dans notre quotidien.

Pas moins de 114 opérations sont programmées sur les 10 prochaines années. Ce pas important qui permettra d'améliorer la qualité de l'air est toutefois à tempérer par les critiques que viennent de formuler les services de l'État sur le futur Plan local d'urbanisme porté par MPM et la mairie, qui est soumis à enquête publique jusqu'à la mi-décembre.

Ainsi, l'État regrette que le projet de PLU "reprenne peu les préconisations" du Plan de protection de l'atmosphère qui entrera en vigueur dans les premiers mois de 2013. Parmi elles, la nécessité de développer "les transports collectifs" lors de l'ouverture "de nouvelles zones à l'urbanisation ou d'équipements commerciaux".

F.G.

Toulon et Nice. Des révisions des Plans de protection de l'atmosphère ont dont été lancées, qui aboutiront à de nouvelles mesures. Dans les Bouches-du-Rhône, les communes et les intercommunalités ont été consultées jusqu'à la fin octobre. "Prochaine étape, l'enquête publique début 2013 pour adoption en mars", indique-t-on à la DREAL. Sans attendre, la vitesse a été limitée à 90 km/h sur les portions d'autoroute gérées par l'État dans le département, pour partie cet été puis totalement voici quelques jours. Un premier pas...

Fred GUILLEDOUX

(1) <http://airpaca.org>

Des zones interdites aux véhicules polluants?

En 2010, les Zapa (zones d'actions prioritaires pour l'air) étaient instituées à titre expérimental pour trois ans, à l'initiative de communes ou groupements de communes de plus de 100 000 habitants, notamment dans les zones considérées comme des points noirs de pollution. L'objectif, clairement affiché, était de résoudre les problèmes provoqués par les émissions du trafic routier. Aix, qui n'a jamais brillé pour la qualité de son air, était alors retenue, avec sept autres villes dont Nice dans la région, pour participer à l'expérimentation en France.

Aix et les communes test devaient notamment interdire l'accès de manière permanente ou temporaire aux véhicules les plus émetteurs de particules et d'oxydes d'azote (NOx) dans leur centre. Parmi les autres outils disponibles : la politique de stationnement en ville et en périphérie, la priorité donnée aux modes de transport collectifs propres, mais aussi les modalités d'approvisionnement des commerces, l'analyse et la gestion d'un éventuel report de trafic...

Problème, Nice a fini par jeter l'éponge, Aix n'a rien fait... et le gouvernement Ayrault a annulé le dispositif au mois de septembre, préférant l'intégrer dans un plan plus vaste. L'idée est toutefois loin d'être abandonnée, comme l'a montré la récente annonce par Bertrand Delanoë : Paris va mettre en œuvre une Zapa sans attendre. L'élu socialiste souhaite ainsi interdire l'accès à la capitale aux automobiles de plus de 17 ans en 2014, et aux motos de plus de 10 ans à la même époque. Les poids lourds de plus de 18 ans ne seraient pas tolérés non plus. Une décision que vient de



En 2010, Aix avait accepté de tester l'interdiction de son centre aux véhicules les plus émetteurs de particules et d'oxydes d'azote. Une mesure qui n'a jamais été appliquée.

/ PHOTO LA PROVENCE

conforter l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), dans un avis sur les émissions de particules des véhicules routiers, publié le 26 novembre. "Afin d'améliorer rapidement la qualité de l'air dans les zones urbanisées les plus polluées", elle recommande ainsi "d'agir prioritairement sur le parc roulant de véhicules anciens, en particulier le parc

diesel non équipé de filtres à particules fermés : véhicules particuliers et véhicules de livraison ainsi que flottes captives (taxis, bus...) circulant dans les agglomérations".

L'Ademe souligne que "les Zones d'actions prioritaires pour l'air ont démontré leur efficacité en Europe comme mesure à court terme".

F.G.

P

La Provence partout avec vous!



Web
Infos en temps réel, services, communautés
www.laprovence.com



Site mobile
L'essentiel de l'info sur votre mobile
mobile.laprovence.com



iPad
Accédez à toutes les éditions de La Provence dès 5h30
Application gratuite à télécharger sur iTunes



iPhone
Toute l'actualité de La Provence en direct.
Application à télécharger sur iTunes

Le prolongement indispensable de votre quotidien